



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 1<sup>er</sup> septembre 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 19**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 11**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-09-2022/179**

**Objet : Demande de partenariat de la CCI Martinique (Chambre de Commerce et d'industrie de la Martinique) dans le cadre de la mise en place du projet « Mes déchets clé en Main ».**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jean-Christophe BOULANGÉ, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Annick COMIER à Jonathan TABAR, Patricia PALMONT à Jean-Christophe BOULANGÉ.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Frédéric BUVAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Joseph PÉRASTE.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5216-5-I al.7 ;

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, notamment son article 74 ;

**Vu** le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 relatif au tri des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre, de textiles, de bois, de fraction minérale et de plâtre ;

**Vu** le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 faisant obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations...) de trier à la source 5 flux de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre, bois ;

**Vu** l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°CC-03-2021-047 du 18 mars 2021 portant validation des orientations stratégiques en matière d'économie circulaire ;

**Considérant** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

**Considérant** la demande de partenariat de la CCI Martinique du 17 mai 2021 portant sur la réalisation de diagnostics déchets auprès des entreprises du territoire de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** qu'en 2021, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) s'est engagée à développer l'économie circulaire sur son territoire, en définissant des orientations stratégiques. Le plan d'action prévoit de soutenir le développement d'entreprises et d'initiatives ayant une activité en lien avec l'économie circulaire et le déploiement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur une zone d'activité ;

**Considérant** que les entreprises du territoire Nord de la Martinique bénéficient du service public de collecte des déchets mis en place par CAP Nord Martinique, alors qu'il n'y a aucune obligation envers elles en la matière. De plus, les nouvelles réglementations en matière de prévention, gestion et tri des déchets portent obligation de tri des déchets des producteurs dans une démarche d'économie circulaire. En effet, la gestion des déchets d'activités économique (DAE) n'est pas optimale et soulève un certain nombre de problématiques. Ils représentent environ 405 045 tonnes en 2016, selon le PPGDM (Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique) ;

**Considérant** que la CCI Martinique, dans le cadre de sa convention avec l'ADEME, réalise des diagnostics déchets et un accompagnement des entreprises via le dispositif « Mes déchets clés en main ». Le tarif de la prestation varie entre 249 € et 549 € en fonction du nombre de salariés recensé au sein de l'entreprise. Cependant, pour ces dernières, le tarif représente un frein à prendre part à la démarche. La participation de CAP Nord Martinique au coût, réduirait le reste à charge des entreprises ;

**Considérant** que CAP Nord Martinique, dans le cadre de sa recherche d'optimisation des coûts de collecte et dans la perspective de la mise en place de la Redevance



spéciale souhaite accompagner au mieux les professionnels dans l'optimisation de la gestion de leurs déchets ;

**Considérant** que le dispositif « mes déchets clé en main » comprend :

- Un diagnostic de la gestion actuelle des déchets ;
- La remise d'un rapport de visite reprenant l'état des lieux et proposant un plan d'actions ;
- La mise en œuvre du plan d'actions ;
- La mise à disposition d'outils pour améliorer la gestion des déchets,
- La sensibilisation du personnel ;
- Des visites de suivi à 3 et 6 mois.

**Considérant** que la CCI Martinique bénéficie actuellement d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 166 080 € soit environ 70% du coût total estimé à 234 000 €, dans le cadre du PTMD (Programme Territorial de Maîtrise des Déchets) pour son programme d'action chargé de mission économie circulaire au sein des entreprises. Le dispositif « Mes déchets clé en main » en fait partie ;

**Considérant** que la CCI Martinique souhaite établir un partenariat en vue d'accompagner les entreprises du territoire à optimiser la gestion de leurs déchets et de leur permettre d'avoir ainsi un diagnostic. Les bilans issus de ces diagnostics apporteront une meilleure vision de l'état actuel puis de l'évolution des DAE (gestion des déchets d'activités économique) du territoire Nord de la Martinique pour alimenter les réflexions. Une convention entre les deux parties permettrait de définir les contours de la collaboration ;

**Considérant** que le montant de la participation de CAP Nord Martinique à cette expérience serait calculé au prorata du nombre d'entreprises accompagnées par le financement du reste à charge soit entre 249 € et 549 € par entreprise pour un financement maximum plafonné entre 10 et 20 entreprises accompagnées soit 2 500€ et 10 980€ ;

**Considérant** que les Élus de la Commission environnement réunis le 29 mars 2022 ont émis un avis favorable à l'unanimité pour une participation de CAP Nord Martinique au dispositif « Mes déchets clés en Mains (MDCEM)» de 10 980 € maximum en fonction du nombre d'entreprises accompagnées ;

**Considérant** que les Élus de la Commission mixte subvention - finances réunis le 16 juin 2022 ont émis un avis favorable sur la :

- Participation de CAP Nord Martinique au dispositif « Mes déchets clés en Mains (MDCEM) » ;
- Participation financière de CAP Nord Martinique pour un montant de 10 980€.

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### **Article 1 :**

**D'approuver** la participation de CAP Nord Martinique au dispositif « Mes déchets clés en Mains (MDCEM) ».

### **Article 2 :**

**De valider** la participation financière de CAP Nord Martinique au dispositif « Mes déchets clés en Mains (MDCEM) » pour un montant de 10 980 €.

### **Article 3 :**

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 4 :**

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 17 octobre 2022

Le Président  
Bruno Nestor AZEROT

